

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26bis §5 al.2 de la loi organique du CPAS du 08.07.1976, séance commune et publique du Conseil Communal et du Conseil de l'action sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Judi 02 février 2023 à 20 heures 00**, à la Cafétaria du Centre sportif de Florenville.

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Rapport des synergies Commune - CPAS - Validation
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 décembre 2022
3. Budget 2023 du CPAS - Approbation
4. Budget Ordinaire et Extraordinaire Exercice 2023 Approbation
5. Répartition des dotations communales de la Zone de Secours - Année budgétaire 2023
6. Fabrique d'église - Saint Georges Fontenoille - budget 2023 - Approbation
7. Fixation des conditions d'engagement d'un(e) coordinateur(-trice) en charge des marchés publics et des projets portés par la Commune de Florenville (h/f/x)
8. Intervention de la commune dans les frais de déplacement des accueillantes extrascolaires - Renouvellement de la demande
9. Coordination sécurité santé des travaux de la place Albert 1er (phase 3 B)- Approbation du PGSS et de son annexe
10. Coordination sécurité santé des travaux de construction de la halle (phase 3 B)- Approbation du PGSS et de son annexe

11. Règlement complémentaire sur la Police de la Circulation Routière - Projet d'arrêté ministériel - Route de la Région Wallonne N88
12. Approbation Devis forestier - 1564/2023

Communication(s)

13. ATL - Prise de connaissance du Rapport d'activité 2021-2022 Plan d'action 2022-2023
14. Communication décision de Tutelle pour les modifications budgétaires n°2 ordinaire / extraordinaire du budget 2022
15. Communication décision de tutelle - Fixation des conditions de recrutement d'un employé administratif D6 pour le service Finances / Recettes
16. Communication décision de tutelle - Octroi de chèques commerce comme cadeaux de Saint-Nicolas et de fin d'année aux membres du personnel communal

HUIS CLOS

17. Annulation de la délibération du point numéro 9 de la séance du collège en date du 22.11.2022
18. Ratification - Démission d'un Maître de philosophie et citoyenneté pour 1P à Lacuisine - à partir du 09.01.2023
19. Ratification - Désignation d'un Maître de philosophie et citoyenneté pour 1P à Lacuisine - du 09.01.2023 au 07.07.2023

Par le Collège,

La Directrice Générale,

La Bourgmestre,

Réjane STRUELENS

Caroline GODFRIN